<u>Déclaration gouvernementale prononcée devant le Parlement par le Premier ministre</u> <u>Jean-Luc Dehaene le 28 juin 1995</u>

Monsieur le Président, chèr(e)s Collègues,

Notre société est à l'aube du vingt et unième siècle. Elle connaît de grands bouleversements qui sont autant de chances et d'opportunités nouvelles, que de dangers et de menaces.

Le programme du nouveau Gouvernement a pour objectif d'aider la société belge à relever les défis du vingt et unième siècle.

Le Gouvernement veut transformer en espoir et confiance l'incertitude qui frappe beaucoup de personnes. Le programme du Gouvernement se veut un contrat pour le 21^{ème} siècle, et offrir des perspectives claires pour plus de bien-être et plus d'emplois, de solidarité et de viabilité de notre société. C'est pourquoi le Gouvernement doit réaliser les ambitions suivantes :

- Promouvoir l'emploi et réduire considérablement le chômage en encourageant la création de plus d'emplois, d'emplois nouveaux, une meilleure redistribution du travail et d'autres modes de travail dans l'économie créatrice de demain, où une assise économique renforcée servira de base à une croissance durable.
- Une société viable renforçant le tissu social, le développement durable, la qualité de al vie, la protection du consommateur, une politique harmonieuse des familles et la lutte contre l'exclusion sociale, le tout se concentrant en une politique dynamique de renouveau urbain.
- Une modernisation de la sécurité sociale dans le but de l'adapter aux nouvelles donnes économiques et sociales et de continuer à garantir, pour l'avenir, une protection sociale à part entière pour la population.
- Une politique budgétaire rigoureuse garante de notre avenir, grâce à l'adhésion à l'Union monétaire européenne.
- Un rôle actif de notre pays comme moteur de l'intégration européenne et promoteur d'une coopération internationale.

• Un renforcement de l'Etat de droit et une amélioration constante de la démocratie offrant aux personnes des possibilités maximales de participation et d'épanouissement.

Même si le résultat obtenu reste encore insuffisant surtout en matière d'emploi, des avancées significatives ont été réalisées dans tous ces domaines au cours de la législature écoulée. C'est ainsi que l'action du Gouvernement a pu restaurer la confiance, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêt plus favorables et une grande stabilité de notre monnaie.

Toutefois, le progrès économique est vain s'il ne s'accompagne pas d'un renouveau de la société, d'un renforcement du tissu social et de la solidarité, d'une lutte acharnée contre la pauvreté et l'exclusion, d'une sécurité accrue et d'une administration de la justice répondant aux attentes des citoyens. Des actions publiques et un changement de mentalité de la société doivent aller de pair.

En outre, il ne s'agit pas seulement de conserver les acquis socio-économiques, il faut encore oser s'attaquer aux nouveaux problèmes de société. Les promesses du siècle prochain ne sont pas à la portée de tous et les acquis du passé risquent de s'affaiblir si aucune intervention appropriée n'est entreprise.

Le programme de ce Gouvernement comprend les grandes lignes de force qui permettront la réalisation de ses six ambitions ; le programme gouvernemental n'est pas un manuel contenant des instructions détaillées il doit être réalisé au départ d'une vision générale avec une répartition équitable des tâches entre le Gouvernement et le Parlement.

1. La première priorité du Gouvernement est incontestablement la promotion de l'emploi. Il ne se contente pas d'intégrer clairement sa politique dans la perspective européenne, il entend également prendre l'initiative au sein de l'Europe et être un des premiers à présenter, après concertation avec les interlocuteurs sociaux, un plan pluriannuel cohérent pour l'emploi. Le Gouvernement ne croit pas à des solutions miracles, mais il soutient une action continue menée sur différents fronts en vue de combattre le fléau de la société actuelle, qu'est le chômage. L'emploi est la base essentielle de l'épanouissement personnel, de revenu, de l'identité sociale et de la cohésion de notre société.

Le renforcement de l'assise économique est indispensable à la création de nouveaux emplois. C'est précisément pour cette raison que le Gouvernement entend promouvoir l'esprit d'entreprendre, en particulier au niveau des PME, dont le Gouvernement reconnaît le rôle particulier et le potentiel d'emplois dans l'économie. Il s'agit aussi d'encourager les investissements dans les secteurs d'avenir et moderniser la législation économique et financière, stimuler le commerce extérieur, attirer les investisseurs étrangers et mener une politique de

l'énergie axée sur l'avenir. Le Gouvernement reconnaît l'importance économique et sociale de l'agriculture.

Pour ce faire, il convient également de tenir compte des nouvelles perspectives dans le domaine des télécommunications et de poursuivre la modernisation, la responsabilisation et le renforcement des entreprises publiques, via des partenaires et/ou actionnaires venant du secteur privé et/ou public, en vue d'une meilleure qualité du service aux usagers.

Le Gouvernement entend également veiller à la compétitivité. Dans l'optique de la future UME, le Gouvernement souhaite préparer en concertation avec les partenaires sociaux une adaptation de la loi : l'objectif de celle-ci est de permettre dès 1997 et de manière davantage préventive une concordance structurelle entre l'évolution des salaires et des revenus dans notre pays et celle de nos trois pays voisins, qui sont nos principaux partenaires commerciaux.

Le renforcement de l'assise économique est à elle seule insuffisante pour réaliser nos ambitions en matière d'emploi. A cette fin, le Gouvernement veut donc mener une action ciblée dans cinq domaines :

- a. Une diminution des coûts du travail par une réduction des cotisations patronales à la sécurité sociale, dont le coût net global devra être couvert par un financement alternatif. Les mesures existantes sont confirmées et la diminution des cotisations pour les bas salaires est amplifiée.
- b. Une redistribution du travail, notamment par le biais de différentes formes de travail à temps partiel et d'interruption de carrière (emplois à ¾ temps, emplois à mi-temps, la semaine de quatre jours...). Les efforts seront poursuivis en vue d'une redistribution du temps de travail dans le secteur public.
- c. Une plus grande souplesse dans l'organisation du marché de l'emploi, qui doit répondre tant aux besoins de l'entreprise qu'à ceux du travailleur.
- d. Le développement de l'économie sociale, des emplois de proximité et du secteur "marchand social", afin de stimuler les emplois qui répondent aux besoins nouveaux de la société.
- e. Le développement de la formation et du recyclage, dans le respect des compétences des Régions et des Communautés.

La tradition de concertation sociale de notre pays est déterminante à cet égard. Le Gouvernement la respectera et de surcroît, il continuera à la stimuler et prendra dans ce cadre des initiatives afin de résoudre des problèmes pendants en matière de relations sociales.

Les formules négociées en faveur de l'emploi doivent être préférées aux formules imposées. Le Gouvernement n'hésitera pas, le cas échéant, d'assumer ses propres responsabilités.

Les résultats de la politique de l'emploi doivent constamment être évalués, faire l'objet d'une délibération et éventuellement être corrigés. L'évaluation aura lieu tant au niveau des entreprises, notamment par le biais du bilan social, que des secteurs. En outre, un rôle nouveau est attribué à un Conseil supérieur de l'Emploi. cette politique intégrée doit permettre, de manière efficiente, de créer de nouveaux emplois, de mieux répartir l'emploi, et de développer de nouveaux modes de travail pour la société de demain. La création de nouveaux emplois est en outre une base nécessaire au maintien de l'équilibre financier de la sécurité sociale.

- 2. Une structure économique rénovée et une politique dynamique de l'emploi sur tous les fronts permettent de jeter les bases du rétablissement du tissu de l'ensemble de la société. Aussi le Gouvernement entend-il explicitement mener une politique active de renouveau de la société. Des mesures légales et réglementaires ne suffisent pas à répondre au renouveau de la société. Il nécessite surtout un changement profond de la mentalité des citoyens où droits et obligations vont incontestablement de pair. D'autre part, les problèmes se concentrent essentiellement dans les villes ; il faut donc une politique énergique de renouveau urbain. Le renouveau de la société est envisagé à partir de six grands axes.
 - des efforts accrus dans la lutte contre la pauvreté, menés en collaboration avec les personnes concernées et s'inspirant des recommandations du Rapport général sur la pauvreté;
 - une amélioration de la sécurité, par une spécialisation accrue des services de police et une coordination renforcée entre les services de police en créant des zones interpolices.
 L'action des corps de polices au plan local dans les quartiers peu sûrs sera optimalisée grâce notamment au renforcement du rôle et des pouvoirs des bourgmestres en matière de prévention et de sécurité. De plus, la concertation pentagonale sera intensifiée;
 - une politique d'immigration et d'intégration conséquente, considérant la présence stable de personnes d'origine étrangère dans notre pays, comme un apport positif pour notre société. Dans le respect de la dignité humaine, une attitude énergique à l'égard de l'immigration illégale s'impose et ce, d'autant plus qu'il faut éviter que la présence d'immigrés en séjour illégal ne donne lieu à la création d'une société parallèle; toute

forme d'abus, d'immigration illégale ou de traite des personnes humaines sera combattue ; sont visés en premier lieu tous ceux qui exploitent ou tirent profit de l'immigré en séjour illégal ;

- une politique de lutte contre la drogue plus efficace basée sur la concrétisation du plan " en dix points " ; la légalisation de la drogue n'est pas une solution et n'est dès lors pas envisagée ; toutefois un encadrement légal efficace doit être prévu pour les produits de substitution prescrits médicalement ;
- une nouvelle réduction du nombre de victimes de roulage par la mise en œuvre d'une politique active en matière de sécurité routière ;
- une coopération entre et une décentralisation des corps de sécurité à caractère non policier.

Afin de les rendre plus concrets pour les villes, le Gouvernement fédéral souhaite proposer aux villes des contrats de société basés sur le principe des contrats de sécurité et symbolisant l'approche décentralisée qu'il se propose de mettre en œuvre en accord avec les autorités locales. Les moyens affectés actuellement aux contrats de sécurité seront consolidés et augmentés progressivement en fonction de la mise en œuvre des contrats de société.

Le Gouvernement œuvrera également à une société viable et de qualité. A ce propos, il évaluera constamment les diverses mesures quant à leur impact positif sur le développement de la solidarité et la vie des familles. Une attention particulière sera accordée à :

- l'intégration de la dimension familiale dans les diverses politiques ;
- la mise en œuvre, dans le cadre de ses compétences d'une politique de développement durable et de lutte pour un environnement de qualité;
- une amélioration de la protection du consommateur, avec une attention toute particulière pour la problématique des loyers, la prévention du surendettement et un meilleur service rendu aux citoyens par le secteur public.

| 3. La cohésion sociale est en outre renforcée par la sécurité sociale, combinaison adéquate d'assurance et de solidarité entre personnes. Le Gouvernement confirme expressément les fondements de la sécurité sociale et la garantie de son équilibre financier, et souhaite adapter le système de manière réfléchie et progressive à la nouvelle donne économique, technologique et sociale. Il ambitionne d'élaborer les lignes de force de la modernisation pour la fin de l'année. Cette modernisation s'impose pour les raisons suivantes : |
|--|
| • modification des schémas familiaux dans la société ; |
| • changements sur le marché du travail ; |
| • vieillissement de la population ; |
| • mode de financement pesant excessivement sur l'emploi ; |
| • nouvelle notion de carrière ; |
| • passage à un rythme de croissance plus modéré dans l'économie. |
| Pour effectuer cette modernisation, le Gouvernement tiendra délibérément compte de la capacité contributive des personnes et des familles, et le niveau de vie des personnes exclusivement tributaires des allocations sociales les plus basses sera préservé, voire amélioré. |
| Les principes généraux suivants seront également d'application : |
| • la maîtrise des dépenses réalisées sur la base de la norme légale existante par le biais de la responsabilisation de tous les acteurs. Cette maîtrise permettra de garantir l'accès aux soins de santé, également pour l'avenir, et en particulier pour les groupes socialement fragiles. Elle garantira également que les soins de santé soient à la fois de haute qualité et financièrement abordables. |
| |

 La politique générale de résorption de la dette publique constitue la meilleure garantie pour l'avenir du régime des pensions. Le Gouvernement continuera à soutenir le régime légal. Le régime sera modernisé en fonction des nouveaux schémas familiaux et de l'évolution du marché du travail, et adapté afin de modérer les conséquences financières du vieillissement de la population.

En agissant ainsi, le Gouvernement veut préserver pour l'avenir des perspectives positives d'une société plus juste, dans laquelle les pensionnés, et en particulier les pensionnés à faible revenu, bénéficient également de l'accroissement du niveau de vie.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation légale, le Gouvernement invitera les employeurs et les salariés à accorder, lors de futures négociations sur les CCT, une importance plus grande au développement du deuxième pilier, sans que cela ne porte atteinte aux objectifs budgétaires et au financement de la sécurité sociale.

- En matière de chômage, il faut éviter que les demandeurs d'emploi ne s'enlisent dans le chômage. En outre, il faut corriger les divers mécanismes qui constituent des obstacles à leur réinsertion. Les allocations de chômage doivent être davantage liées à des efforts en matière de formation, de recyclage et de réinsertion. Elles deviennent ainsi un instrument dynamique dans la lutte pour une politique active de l'emploi.
- Dans le même esprit d'adaptation aux nouvelles circonstances sociales, le système des interventions en faveur des familles doit également être modernisé.

La modernisation de la gestion de la sécurité sociale sera également poursuivie, avec notamment un renforcement de sa gestion globale. Le Gouvernement collaborera au développement d'une assurance de base, spécifique et acceptable d'un point de vue social, pour les indépendants sans compromettre l'équilibre global du statut social.

4. Le Gouvernement souhaite continuer une politique budgétaire conséquente et tournée vers l'avenir. En effet, l'adhésion à l'UME n'est pas un objectif abstrait, il s'agit au contraire de la condition indispensable pour la sauvegarde du marché unique et pour le développement de politiques sociales et d'emploi européennes à part entière. Notre pays doit faire partie des premiers pays qui participeront à l'UME. c'est pourquoi il prendra toutes les mesures nécessaires pour remplir les conditions prévues dès 1997.

A cet égard, le Gouvernement attend de l'Union une harmonisation des politiques sociale, écologique et fiscale pour y parvenir. L'on ne répétera jamais assez qu'il est primordial pour notre pays d'atteindre à temps les objectifs budgétaires, même indépendamment de la date effective du lancement de l'UME, afin de conserver cette confiance et des taux d'intérêt faibles, afin de pouvoir bénéficier d'une amélioration spontanée de la situation budgétaire, et sauvegarder aussi les conditions d'une société plus solidaire.

Le déficit des pouvoirs publics sera ramené à maximum 3 % du PIB en 1996. En outre, un programme pluriannuel sera élaboré en vue de stabiliser la différence entre dépenses et recettes, hors charges d'intérêt, au niveau qui est prévu pour fin 1996. Pour y parvenir, les normes budgétaires générales en matière de recettes et de dépenses qui avaient été retenues pendant la législature précédente, seront respectées. Dans le même esprit, la lutte contre toute forme d'usage impropre, de fraude et d'abus sera intensifiée.

Cette politique budgétaire sera effectuée sans porter atteinte aux revenus les plus faibles, dans le respect d'une répartition équitable des efforts entre les différentes catégories sociales et entre les différents types de revenus.

Le Gouvernement part du principe que les Communautés et les Régions respecteront également les contraintes budgétaires.

Les efforts visant à moderniser la gestion de la trésorerie et de la dette publique seront poursuivis.

Par le biais du programme pluriannuel le ratio de la dette au PIB sera réduit à un rythme satisfaisant, ce qui permettra, la conjoncture aidant, de dégager des moyens pour stimuler l'initiative et consolider les mécanismes de la solidarité.

Dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre la Chambre et le Sénat, le Gouvernement proposera à la Chambre de déposer dorénavant ses propositions budgétaires au début de la législation parlementaire sous forme d'une note de politique générale sur son action politique.

5. L'adhésion à l'UME n'est qu'un des aspects de la politique européenne élargie. Notre pays entend renforcer son rôle européen et international au cours des années à venir. Il est évident que l'accord gouvernemental ne peut en faire une énumération exhaustive.

Notre pays opte résolument en faveur de la poursuite du développement de l'Union européenne sur une base fédérale, ce qui implique notamment :

- un large débat public et social pour soutenir la dynamique européenne
- la mise en œuvre intégrale du traité de Mastricht
- un apport actif à la Conférence intergouvernementale de 1996, notamment, là où c'est possible, par le biais de positions communes des pays du Benelux. Une attention prioritaire sera accordée à l'approfondissement ; le Gouvernement précisera sa position au sujet de la CIG dans une note de politique qu'il soumettra au Parlement, et il tiendra compte pour celle-ci des travaux du Parlement
- le lancement des négociations sur l'élargissement au départ de cet approfondissement, et ceci après la CIG
- la constitution d'un socle commun au niveau fiscal, écologique et social, avec une harmonisation vers le haut des dispositions sociales.

En outre, notre pays souhaite contribuer activement à l'élaboration d'une architecture de sécurité européenne en vue de promouvoir la stabilité du continent européen et d'éviter de nouveaux clivages. Cela implique une collaboration active à la préparation de l'élargissement de l'OTAN, et une politique claire visant à renforcer l'UEO en tant que pilier européen de l'alliance, et à permettre à terme son intégration dans l'UE.

Notre pays souhaite également jouer un rôle actif dans l'établissement des lignes politiques des actions et des missions des Nations Unies.

Notre politique vis-à-vis de l'Afrique sera menée en concertation avec l'Union européenne, l'OUA et les Nations-Unies d'une part, et sera basée sur une attention particulière accordée à la situation en Afrique centrale d'autre part. Notre pays doit par le biais des initiatives bilatérales y garder son rôle moteur afin de s'opposer à tout défaitisme manifesté sur les chances de développement du continent.

La politique de coopération au développement se fondera sur les critères suivants :

| • le respect des droits de l'homme ; |
|---|
| • contribution à l'établissement des conditions de base pour un développement durable du pays-partenaire ; |
| • priorité accordée aux pays les plus pauvres ; |
| • augmentation de l'efficacité notamment par une concentration ; |
| • coopération constructive avec les Ong et les universités ; |
| • amélioration de la performance de l'AGCD ; |
| • concours aux initiatives de maîtrise et de prévention de violence. |
| En ce qui concerne la défense nationale, le plan de restructuration de l'armée sera poursuivi et approfondi pour que notre pays puisse disposer d'une armée mobile et bien équipée qui doit permettre à la Belgique de respecter ses engagements nationaux et internationaux. |
| 6. Enfin, le Gouvernement fédéral souhaite au cours de la prochaine législature continuer à œuvrer en faveur d'un renouveau démocratique et d'un renouveau de l'Etat de droit. Il faut améliorer le fonctionnement de l'Etat et de l'appareil judiciaire ainsi que les mécanismes du processus décisionnel. |
| • le Gouvernement est également très ambitieux en ce qui concerne l'amélioration de l'administration de la justice. La qualité d'un ordre démocratique dépend en effet des mécanismes efficaces à faire prévaloir le droit, à punir les crimes et à résoudre les litiges. |
| Les moyens budgétaires augmentés prévus dans le plan pluriannuel 1994-1997, qui ont été accordés en vue d'assurer une meilleure administration de la Justice, sont confirmés. L'exécution de ce plan fera l'objet d'une évaluation. Les moyens pour 1998 seront fixés sur la base d'un pacte |

entre tous les acteurs de la Justice, en s'inspirant de l'évaluation et en fonction de l'amélioration constatée de l'efficacité du système.

- Il y a également lieu d'améliorer l'efficacité et la transparence des services publics. Le Gouvernement intensifiera à cette fin l'application de la Charte de l'utilisateur dans les services publics fédéraux.
- Un renouveau social va de pair avec un renouveau des instruments politiques. Comme par le passé, on recherchera un accord entre les groupes parlementaires sur des aspects pendants de déontologie et de fonctionnement de la politique. Le principe de la responsabilité ministérielle sera mis en œuvre dans la loi.
- Le Gouvernement continuera dans la voie d'un équilibre dans la présence et dans la répartition des tâches entre hommes et femmes dans les différents domaines de la vie sociale, économique et politique.

Ainsi, un renouveau des instruments démocratiques peut devenir un élément-clé du renouveau de la société pris dans son ensemble.

Monsieur le Président, chèr(e)s Collèges,

Nous sommes à l'aube d'une nouvelle période sur le plan social, mais notre pays est aussi à la croisée des chemins sur les plans politique et institutionnel. Les efforts fournis par de nombreuses générations d'hommes et femmes politiques ont conduit au nouveau contexte institutionnel que nous connaissons aujourd'hui. La Chambre fédérale et les Parlements des régions et communautés forment des assemblées distinctes qui président elles-mêmes dans les limites de leurs compétences à leur propre destinée.

Le Gouvernement est convaincu que dans les années à venir, sa mission consistera essentiellement à rendre les nouvelles structures opérationnelles et ceci avec les Régions et Communautés. Il accorde délibérément dans sa déclaration une grande importance à la concertation et à la coopération avec les régions et Communautés. IL s'agit d'un recours, dans le respect intégral des compétences de chacun, aux possibilités d'action commune. Un fédéralisme adulte a tout à gagner d'une collaboration optimale. Le Gouvernement proposera dès lors de créer au sénat une commission pour le fonctionnement des nouvelles structures fédérales, qui se penchera notamment sur l'évaluation de la répartition des compétences et de la cohérence des domaines de compétences en vue d'une plus grande unité.

Les partis de la majorité ont convenu qu'ils respecteront, en ce qui concerne les autres matières, la règle classique du traitement de ces matières sur la base d'un consensus au sein du Gouvernement et entre les groupes de la majorité au Parlement.

Mesdames, Messieurs,

Le présent programme gouvernemental est

- tourné vers l'avenir : vers les défis du siècle prochain en vue de plus d'emplois et de bienêtre, et davantage de solidarité et d'équité
- fondamentalement d'inspiration européenne
- basé sur une confiance en la tradition belge de concertation sociale
- rigoureux au plan budgétaire
- orienté vers le renouveau et la viabilité de la société.

Il est volontariste. Le Gouvernement n'entend pas faire des promesses vides de sens. Il veut gérer de manière responsable. Il ne promet pas monts et merveilles, il veut cependant conserver et renforcer la confiance en notre avenir.

Je vous demande aujourd'hui, sur la base du présent accord gouvernemental, votre confiance pour préparer ensemble la société de demain. Les objectifs sont certes ambitieux, mais ils sont à notre portée.